



LES ÉCRANS DE LA MER

2ème édition du Festival mondial du film de mer de Dunkerque

7 au 9 juin 2012

RÈGLEMENT

Préambule

Tout participant s'engage à respecter le présent règlement.

Dates et lieu

Les Écrans de la Mer, Festival mondial du film de mer, auront lieu au Pôle Marine de Dunkerque du 7 au 9 juin 2012.

Comité d'organisation

Le Festival est organisé par La Guilde Européenne du Raid, avec le soutien de la Ville et la Communauté urbaine de Dunkerque et du Conseil régional du Nord-Pas de Calais. La Guilde est seule responsable de la sélection officielle du Festival.

Objet

Le Festival met en compétition des documentaires internationaux n'excédant pas 60 minutes, réalisés ces deux dernières années, et traitant de l'ensemble des questions maritimes suivantes : l'écologie et l'exploration marine, les métiers de la mer, l'aventure et les sports nautiques...

Conditions d'admission

Le Comité de sélection du Festival recherche et accepte toutes œuvres présentant un intérêt pour le monde marin. Elles seront proposées pour la sélection officielle, sous réserve que celles-ci, sauf exception particulièrement justifiée, aient été achevées dans les deux ans précédant le Festival.

Le Comité de sélection réservera la priorité aux films inédits, c'est-à-dire n'ayant pas été présentés en France à d'autres festivals spécialisés ou diffusés sur des chaînes de télévision.

Pour les films étrangers, le Comité de sélection n'acceptera que les films ayant une version française ou anglaise.

Présélection

Les films seront recevables jusqu'au 6 avril 2012.

Les films sont accompagnés de la fiche d'inscription complétée.

La présélection s'effectue uniquement sur des films en format dvd (zone 2 uniquement). Ces dvd seront gardés pour les archives du Festival.

Sélection

Le Comité de sélection confirmera par email la sélection officielle des films et les éléments suivants devront être envoyés :

- 5 photos numériques en haute définition (soit 1772 x 1181 pixels minimum) ;
- la filmographie du réalisateur ;
- un extrait du film d'une minute (fichier téléchargeable : Quick-time en .mov) ;
- un dossier de presse.

Ces documents pourront être utilisés libres de droit pour la promotion et la communication du Festival.

Droit d'inscription

Le Festival n'exige pas de frais d'inscription.

Conditions de participation

Tout film retenu pour la sélection officielle devra être disponible pour sa diffusion au Festival dans les formats suivants : Beta Num, Beta SP, Beta SX, DVCAM, MiniDV ou HDV (en PAL uniquement) et envoyé 4 semaines avant le Festival à l'adresse suivante :

La Guilde - Les Écrans de la Mer de Dunkerque
11 rue de Vaugirard 75006 Paris - France

Les frais d'expédition, de dédouanement et d'assurance des films sont à la charge exclusive des concurrents. Les films retenus ne doivent en aucun cas comporter de coupures publicitaires.

Le Festival ne prendra en charge que les frais de réexpédition des copies des films sélectionnés pour le Festival par La Guilde.

Responsabilité

Les concurrents ayant envoyé la copie originale d'un film le font à leurs risques et périls, et La Guilde décline toute responsabilité (indemnisation) en cas de perte ou d'endommagement d'un support qui lui a été adressé.

Jury

Le Jury du Festival est composé de professionnels du cinéma, des métiers de la mer, des sports nautiques et de l'écologie marine. Ses décisions sont sans appel. En cas d'égalité de vote, la voix de son Président compte double.

Palmarès

Le jury du Festival décerne 6 prix :

- le Grand Prix (2 500 €) ;
- le Prix du meilleur film sur l'écologie et l'exploration marine (500 €) ;
- le Prix du meilleur film sur les métiers de la mer (500 €) ;
- le Prix du meilleur film sur l'aventure et les sports nautiques (500 €) ;
- le Prix jeune réalisateur (500 €) ;
- le Prix des jeunes de la Ville de Dunkerque (500 €).

Le jury peut attribuer des mentions.

L'ensemble des prix est doté financièrement par la Ville et la Communauté urbaine de Dunkerque et le Conseil régional du Nord-Pas de Calais (50% pour le réalisateur et 50% pour le producteur principal).

Important : Les réalisateurs ne pouvant pas assister au Festival doivent désigner une personne ayant participé au film (protagoniste, auteur, producteur...) pour les représenter lors de la proclamation du palmarès.

Promotion

Les organisateurs du Festival, ayant notamment pour but d'assurer la promotion des films présentés au Festival, prennent à cet égard toutes décisions qu'ils jugent nécessaires. Ils ne peuvent cependant présenter des extraits de plus de 3 minutes aux chaînes de télévision.



ORGANISATION : Olivier ALLARD (directeur), Cléo POUSSIER-COTTEL (coordinatrice)

La Guilde - Les Écrans de la Mer - 11 rue de Vaugirard - 75006 Paris - France
Tél. : 33-1 43 26 97 52 - Fax : 33-1 46 34 75 45 - cleopoussiercotel@la-guilde.org